



<b>Paiements en CAD et USD destinés à RBC Banque Royale et liés aux paiements directs ACH</b> (débits préautorisés – DPA)	20 h 30 HNP	23 h 30 HNE	
<b>Paiements en CAD et USD destinés à RBC Banque Royale et liés aux dépôts directs ACH</b>	20 h 30 HNP – 1 jour ouvrable avant	23 h 30 HNE – 1 jour ouvrable avant	
<b>Paiements en CAD destinés à des institutions financières canadiennes et liés aux paiements directs ACH</b> (débits préautorisés – DPA)	<b>16 h 30 HNP</b> <b>Entrée en vigueur le 17 septembre 2018</b>	<b>19 h 30 HNE</b> <b>Entrée en vigueur le 17 septembre 2018</b>	
<b>Paiements en CAD destinés à des institutions financières canadiennes et liés aux dépôts directs ACH</b>	<b>16 h 30 HNP</b> – 1 jour ouvrable avant <b>Entrée en vigueur le 17 septembre 2018</b>	<b>19 h 30 HNE</b> – 1 jour ouvrable avant <b>Entrée en vigueur le 17 septembre 2018</b>	
<b>Paiements en USD destinés à des institutions financières canadiennes et liés aux paiements directs ACH</b> (débits préautorisés – DPA)	3 h 00 HNP	6 h 00 HNE	
<b>Paiements en USD destinés à des institutions financières canadiennes et liés aux dépôts directs ACH</b>	3 h 00 HNP – 1 jour ouvrable avant	6 h 00 HNE – 1 jour ouvrable avant	
<b>Paiements en USD destinés à des institutions financières aux États-Unis et liés aux paiements et dépôts directs ACH</b>	18 h 00 HNP – 1 jour ouvrable avant	23 h 30 HNE – 1 jour ouvrable avant	21 h 00 HNE – 1 jour ouvrable avant

**Note :** Les paiements sont traités pendant les jours ouvrables seulement. Un jour ouvrable est tout jour sauf le samedi, le dimanche ou un jour férié au Canada. Lorsqu'ils sont faits dans une devise autre que le dollar canadien ou transmis à une institution financière à l'extérieur du Canada, les paiements sont traités uniquement si on les effectue un jour ouvrable sur le territoire où la devise a cours ou un jour ouvrable pour l'institution financière destinataire.